

Besoin d'aide: conseils

Par **lala**, le **28/08/2014** à **17:28**

Bonjour, j ai besoins d un petit peu d aide svp,je m explique:
je suis artisan coiffeur en entreprise individuelle, malheureusement mon salon ne tourne plus et j ai encore des dettes a payer,il me reste 2 ans de prêt, j ai beaucoup de loyer de retard, et j ai un énorme découvert ou je paye des frais monstrueux.
je n arrive pas a vendre mon activité.
voila mes questions:

comment ça se passe si je fait une liquidation ou cessation de payement?
sachant que j ai une maison et une voiture en ma possession qui ne sont pas protégé car j ai acheter le salon avant leur acquisition.

peut on les protéger pour éviter qu il vienne piocher chez moi?
quel est la meilleur solution pour que je puisse m en sortir svp

merci beaucoup pour votre aide

Par **joaquin**, le **28/08/2014** à **20:41**

En principe, en entreprise individuelle, vos biens personnels peuvent être saisis.
Nous vous conseillons de consulter un avocat, le forum n'ayant pas pour objectif de donner des consultations juridiques.

Cordialement
JG